

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 avril 2024	N° 2024-185

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 12 avril 2024	<i>Délibération</i>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	<i>N° 2024-185</i>

**Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence (ADEM) - Décastar - Année 2024 - Subvention d'aide à une manifestation -
Décision - Autorisation**

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence (ADEM) organise depuis 1976 le Décastar, une compétition internationale d'épreuves combinées d'athlétisme inscrite au challenge mondial de la World Athletics (fédération internationale d'athlétisme).

La 48ème édition de cette manifestation est programmée les 14 et 15 septembre 2024 à Talence dans l'enceinte du stade d'athlétisme métropolitain Pierre Paul Bernard.

Bordeaux Métropole est partenaire de cet évènement d'intérêt métropolitain depuis 1997 sous la forme d'une subvention.

Selon le budget présenté, d'un montant de 464 600 €, la subvention sollicitée par l'ADEM d'un montant de 60 000 € représente 12,91% du budget global.

Conformément au contrat de codéveloppement, il est proposé d'accorder cette année à l'ADEM un soutien financier de 60 000€. En complément, Bordeaux Métropole mettra gracieusement à disposition de l'organisateur un espace publicitaire d'une semaine pour un habillage tramway ainsi que 7 jours d'espaces publicitaires 120x176 aux stations de tramway afin de valoriser cet évènement. En contrepartie l'organisateur mettra 150 places à disposition de Bordeaux Métropole afin d'assister à la compétition.

Programme d'actions 2024

Si la présence, chaque année à Talence, des meilleurs athlètes mondiaux est prioritairement due à l'enjeu sportif, la capacité d'accueil et d'organisation de l'ADEM sont les autres composantes fondamentales qui poussent la famille des « épreuves combinées » à se retrouver à Talence.

L'ADEM, au travers du Décastar, va poursuivre sa mission fixée depuis de nombreuses années, à savoir la promotion de l'athlétisme et plus particulièrement des épreuves combinées sur le territoire de la métropole et au-delà. Pour ce faire, l'ADEM a prévu d'organiser en 2024 des courses pour les jeunes en partenariat avec la Ligue d'athlétisme de Nouvelle-Aquitaine et le Comité de Gironde d'athlétisme, des courses handisports mais également des courses d'entreprises. De plus, des actions spécifiques seront mises en place dans le cadre de la labellisation Agenda 21 « Le sport s'engage » du CNOSF (Comité national olympique sportif français).

Bilan des précédentes éditions

Cet évènement permet d'attirer depuis plusieurs années maintenant les plus grands noms de la discipline avec un réel enjeu pour le classement annuel des différentes catégories.

Les précédentes éditions avaient attiré à chaque fois autour de 16 000 spectateurs. En 2018, 11 000 personnes ont été accueillies le samedi et 13 000 le dimanche. Cette édition exceptionnelle était en grande partie liée à la présence du champion du monde français Kevin Mayer qui avait établi le nouveau record du monde avec 9 126 points.

Le stade d'athlétisme métropolitain Pierre Paul Bernard a été le théâtre de l'un des plus beaux exploits sportifs français de la décennie, ce qui renforce son statut d'équipement d'intérêt métropolitain, permettant de faire rayonner le territoire de la métropole au-delà même de l'hexagone.

Chaque année, les performances des athlètes nationaux et internationaux, ainsi que la participation des clubs et des ligues extérieures à la région contribuent à faire de cette manifestation sportive le meeting français de référence.

Si les éditions 2020 et 2021 ont été marquées par une annulation en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, ces années auront tout de même été marquées par l'actualité avec en 2020 l'inscription au patrimoine mondial de l'athlétisme du Décastar par la World Athletics pour la qualité de son organisation et de son accueil, et pour 2021, le lancement des travaux de réhabilitation du stade Pierre Paul Bernard et la signature de la charte des 15 engagements du ministère des sports et de WWF France, qui amplifie la démarche éco-responsable du Décastar.

<i>Indicateurs financiers</i>	Budget prévisionnel 2024	Budget 2023
Charges de personnel / budget global	53 500 € - 11,52 %	78 500 € - 16,47 %
% de participation de BM / Budget global	60 000€ - 12,91 %	60 000€ - 12,59 %
% de participation des autres financeurs / Budget global		
Ville de Talence	90 000 € – 19,37%	90 000 € – 18,88%
Département	30 000 € – 6,46%	25 000 € – 5,24%
Région	58 000 € - 12,48%	55 000 € - 11,54%

Plan prévisionnel de financement

Le budget prévisionnel est détaillé en annexe 2 de la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande n°2024-00379 formulée par l'association le 25 juillet 2023,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la 48ème édition du Décastar, les 14 et 15 septembre 2024, organisée à Talence dans l'enceinte du stade d'athlétisme métropolitain Pierre Paul Bernard par l'Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence (ADEM), présente un intérêt manifeste pour le rayonnement et l'attractivité du territoire

métropolitain,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 60 000 € en faveur de l'Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence (ADEM),

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2024, chapitre 65, article 65748, fonction 326

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZABONNE, Monsieur SALLABERRY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 AVRIL 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente, Madame Brigitte BLOCH
DATE DE MISE EN LIGNE : 18 AVRIL 2024	